Registre des arrêtés du Maire
Arrêté n° 47/2026

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT AUTORISATION D'EXHUMATION
ET RÉDUCTION DE CORPS

Le Maire de la Commune d'AUSSEVIELLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2213-40 à R.2213-42,
Vu la demande d'exhumation présentée par Madame Marie-Laure BAIGTS en sa qualité de plus proche parente des défunts désignés ci-après, à l'effet de faire exhumer les corps de :

- Jean Martin MANUGUET LOUSTAU décédé en 1977,
- Henriette Eugénie Marie SABATÉ épouse MANUGUET LOUSTAU décédée en 1972,
- Germain BAIGTS décédé en 1972,
- Jeanne Maria MONDIET épouse BAIGTS décédée en 1988,
- Pierre Roger BAIGTS décédé en 2013,
- Marie Josephine Romaine MANUGUET-LOUSTAU épouse BAIGTS décédée en 2013,

Inhumés au cimetière d'AUSSEVIELLE en vue de leur réduction, leur réunion et leur réinhumation au même emplacement.

ARRÊTE

Article 1er : Madame Marie-Laure BAIGTS est autorisée à faire procéder à l'exhumation des corps de :

- Jean Martin MANUGUET LOUSTAU,
- Henriette Eugénie Marie SABATÉ épouse MANUGUET LOUSTAU,
- Germain BAIGTS
- Jeanne Maria MONDIET épouse BAIGTS,
- Pierre Roger BAIGTS
- Marie Josephine Romaine MANUGUET-LOUSTAU épouse BAIGTS,

De la concession portant le **n° 1, située au carré n°1**, en vue de faire procéder à leur réduction, leur réunion et leur réinhumation au même emplacement.

Article 2 : **Déroulement des opérations :**
Les opérations auront lieu le **jeudi 1er octobre 2026 à partir de 8h30**, en présence du **demandeur**.
L'opérateur funéraire veillera au respect et à l'exécution des mesures prescrites par les articles R.2213-41 et R.2213-42 du Code général des collectivités territoriales.

La partie concernée du cimetière sera fermée au public pendant toute la durée des opérations.

Article 3 : Copie du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Marie-Laure BAIGTS et sera transmise à

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.
- Entreprise funéraire PFM PYRÉNÉENNE BORDENAVE à BILLERE

Fait à AUSSEVIELLE, le 23 septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE D'AUSSEVIELLE * Pyrénées-Atlantiques *

David ANDRÉ